

LES ÉLUS ONT DIT NON AU PLUI

La peur que les éoliennes ne soient trop proches

GRAND ROYE L'amendement Serres, du nom de l'élu Jean-Michel Serres, conseiller municipal de Montdidier et vice-président du Grand Roye, a été l'arbitre du refus du PLUi, le 15 décembre.



Jean-Michel Serres a été l'auteur d'un amendement adopté en 2023.

Sur l'invitation de Bénédicte Thuillaut, présidente de la communauté de communes du Grand Roye, une minute de silence a été respectée à la mémoire de Joël Suis, maire de Trois-Rivières et 1^{er} vice-président de

l'intercommunalité, en préambule de la réunion du conseil communautaire qui s'est tenue dans la soirée du lundi 15 décembre. L'élu a évoqué « un élu engagé, dont la passion pour le service public a marqué notre territoire ».

Un point important à l'ordre du jour qui a donné lieu à un vif débat au sein de l'assemblée : l'approbation du Plan Local d'urbanisme Intercommunal (PLUi). Éric Guibon, vice-président du Grand Roye en charge de ce PLUi ainsi que le représentant du bureau d'études qui présentait celui-ci se sont retrouvés rapidement en difficulté face à plusieurs contestations émises au sein de l'assemblée. Le point d'achoppement essentiel concernait l'implantation des éoliennes et l'amendement Serres, du nom du conseiller municipal de Montdidier et vice-président du Grand Roye, Jean-Michel Serres, fermement opposé au développement éolien excessif à ses yeux localement et plus largement, dans la Somme. Selon ce texte modificatif adopté en 2023, les éoliennes d'une hauteur entre 150 et 180 m de haut ne peuvent se dresser qu'à partir de 800 m minimum des habitations et les mâts de plus de 180m ne peuvent s'implanter en-deça de 1000 m des lieux de vie. D'après l'avis de la commission d'enquête, l'intégration de l'amendement,

qui va au-delà de la réglementation en vigueur dans le vote, pourrait fragiliser du PLUi en ouvrant « une brèche juridique ». Dans la présentation du point à l'ordre du jour, le PLUi devait ainsi être approuvé sans intégrer l'amendement. Il a rencontré la foudre avec des élus ruraux, dont Hubert Dehaspe, maire de Gratibus, Marie-Liène Bailleul, d'Éretay, et Dominique Pievez, de Fontaine-sous-Montdidier. Hubert Dehaspe a déclaré : « Je suis agriculteur et maire, et je ne veux pas d'éoliennes! Les communes peuvent se passer de l'argent de l'éolien. À Gratiibus, on fait des choses simples et efficaces. »

« TU VAS GÂCHER (...) NEUF ANS DE TRAVAIL »

Ten élus de Montdidier Catherine Quignon (maire), Patricia Soisson (adjointe), Jean-Michel Serres et Christophe Hentout (adjoint), ont également contesté la présentation du PLUi qui était faite. Catherine Quignon a affirmé : « Je perds, comme le disait Monsieur Serres, qu'il faut maintenir cet amendement. On est d'accord, mais avec une petite nuance. » Mais Éric Guibon n'a pas souhaité ajouter l'amendement à la délibération. « Tu vas gâcher huit ans et demi, voire neuf ans de travail, en étant là », lui a rétorqué Jean-Michel Serres. Les argumentations contraires de

Michel Choisy et de Delphine Delannoy, respectivement maires de Rollot et de Roye, n'auront pas suffi : le PLUi n'a pas été validé, avec 28 voix Pour, 38 contre, 7 abstentions, 4 ne prennent pas part au vote.

Jean-Michel Serres glissait au Bonhomme Picard à l'issue de la réunion : « En introduction, la présidente Bénédicte Thuillaut avait dû évoquer le casier de Xavier Bertrand (NDLR le président de la région Hauts-De-France à adressé un courrier à la présidente de la CCGR afin de l'interpeller sur "le volet relatif à l'implantation des éoliennes [qui] appelle de [sa] part une vigilance toute particulière -...- Dans un contexte marqué par une concentration croissante de mâts éoliens, dont les effets sur les patrimoines naturel, bâti, paysager et historique sont désormais documentés, le maintien à minima des distances actuellement en vigueur constitue une exigence d'aménagement responsable du territoire". Il fallait garder l'amendement et le mettre dans la foulée dans une orientation d'aménagement et de programmation (OAP). L'argumentation était prête. On aurait pu donner à cet amendement plus de solidité juridique. » Catherine Quignon, maire de Montdidier, réagit : « L'amendement avait été adopté en 2023. Pourquoi ce retour en arrière ? C'est incompréhensible. » A.P.